

CPS et Biologie

Un groupe de travail piloté par la SFIL et le GIP CPS

Mission :

Dans le cadre des échanges et des transferts
de données, et du décret du 15 mai 2007 :

– étude des besoins en matière de :

- Identification
- Authentification
- Signature

(IAS) en biologie médicale

Rappel du contexte réglementaire en place

- Loi n° 2000-230 du 13 mars 2000 portant adaptation du droit de la preuve aux technologies de l'information et relative à la signature électronique
- Décret n° 2001-272 du 30 mars 2001 pris pour l'application de l'article 1316-4 du code civil et relatif à la signature électronique

- **Décret n° 2007-960 du 15 mai 2007 relatif à la confidentialité des informations médicales conservées sur support informatique ou transmises par voie électronique et modifiant le code de la santé publique**

Art. R. 1110-3. - En cas d'accès par des professionnels de santé aux informations médicales à caractère personnel conservées sur support informatique ou de leur transmission par voie électronique, l'utilisation de la carte de professionnel de santé mentionnée au dernier alinéa de l'article L. 161-33 du code de la sécurité sociale est obligatoire.

Champ d'application

- Prescription électronique
- Etapes internes de consolidation des résultats
- Signature électronique des comptes-rendus
- Accès au dossier médical du patient
- Sécurisation des échanges
 - Inter-laboratoires
 - Laboratoires - Prescripteurs
 - Laboratoires - Patients

Définition du cadre d'application

- Outils (certificats)
- Supports (cartes)
- Fonctionnalités des logiciels
- Délimitation d'un espace de confiance
 - Identification
 - Authentification forte
 - Signature électronique
 - Chiffrement

Le partenariat GIP-CPS SFIL

- **GIP-CP**

Le « système CPS » présentant les caractéristiques sécuritaires exigées

- **SFIL**

Les utilisateurs (biologistes et industriels)

Composition du groupe de travail

- **HL7 France-HPRIM et les industriels du secteur de l'informatique**
- **GMSIH**
- **MISS**
- **DHOS**
- **GIP DMP**
- **CNAM**
- **Représentants professionnels de la biologie**
 - **SDB**
 - **SNBH**
 - **CNOM**
 - **CNOP**

Contenu des travaux

- Étude des référentiels existants (CCN, Profils IHE, réglementation actuelle et réformes en cours ...)
- Modification du cahier des charges et de ses annexes
- Émission de recommandations
- Élaboration d'un guide de mise en oeuvre

Restitution

**Une première restitution aura lieu
lors du prochain congrès de la SFIL
à Vittel du 12 au 14 mai 2009**